

15) PRODUITS A USAGE AGRICOLE ET PRODUITS ASSIMILES :

15-1- engrais (de tout type) :

- aspect homogène..... 500 g
- aspect hétérogène..... 2 Kg
- en solution..... 1 litre

15-2- antiparasitaires agricoles et produits assimilés :

- produits simples..... 250 g
- produits composés..... 500 g

15-3- supports de culture..... 1,5 Kg

16) PRODUITS COSMETIQUES ET D'HYGIENE CORPORELLE (1) :

16-1- produits présentés en aérosols (laque, déodorant)..... 2 unités

16-2- produits de parfumerie et de toilette contenant de l'alcool..... 100 ml ou 200 g

16-3- produits ne contenant pas nécessairement de l'alcool :

— produits destinés au contact avec les muqueuses :

* produits pour soins dentaires (dentifrice)..... 50 ml ou 50g

* rouge à lèvres..... 50 g

— produits destinés à d'autres usages

* produits de beauté (masques, crèmes, gels, huiles, fonds de teint, poudres...)..... 100 ml ou 100 g

— produits présentés comme ayant des effets sur la peau (produits solaires, de bronzage, antirides...)..... 100 ml ou 100 g

— déodorants..... 100 ml ou 100 g

— produits pour les ongles (vernis, dissolvants...)..... 25 ml

— produits pour cheveux (teinture...)..... 50 ml ou 50 g

— produits contenant des agents de surfaces (shampoings, produits pour les bains, savons...)..... 100 ml ou 100 g

17) CUIRS ET TEXTILES :

17-1- textiles :

— tissus, en pièces ou en coupons..... 1/3 d'une bande de 20 cm sur toute la largeur

— tissus en pièces ou en coupons, présentant un motif comme ci-dessus et au minimum un motif entier.....

— articles chaussants... (bas, chaussettes)..... 2 unités

17-2- cuirs :

— cuirs et peaux..... 1 unité

— chaussures..... 1 unité

18) PRODUITS A USAGE MENAGER ET INDUSTRIEL :

18-1- produits conditionnés en aérosols..... 3 unités

18-2- détergents (pour mesurer la biodégradabilité)..... 500 g

18-3- autres produits :

— produits de nettoyage des matériaux pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires (ex : désinfectants, produits de lavage, de rinçage de la vaisselle)..... 250 ml ou 250 mg

— savons, détergents, produits à récupérer..... 250 ml ou 250 mg

(1) Ces produits doivent être de préférence en emballage d'origine.